



## **SUPREMEX RACHÈTE DE SES ACTIONS ORDINAIRES PAR VOIE D'OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

**Montréal, (Québec), le 29 juillet 2016** – Supremex inc. (« Supremex » ou la « Société ») (TSX : SXP), chef de file Nord-Américain dans la fabrication et la distribution d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées et fournisseur de produits d'emballage et de produits spécialisés en plein essor, est heureux d'annoncer avoir obtenu de la Bourse de Toronto (la « TSX ») l'autorisation de racheter de ses actions ordinaires, par voie d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« OPR »), aux fins d'annulation.

### **Offre publique de rachat dans le cours normal des activités**

Supremex a obtenu de la TSX l'autorisation de racheter, par voie d'OPR, aux fins d'annulation, jusqu'à 500 000 de ses actions ordinaires, soit environ 1,75 % de ses 28 644 771 actions ordinaires émises et en circulation en date du 20 juillet 2016.

Du 2 juillet 2015 au 1<sup>er</sup> juillet 2016, Supremex a racheté par OPR, aux fins d'annulation, 106 196 de ses actions ordinaires à un prix moyen pondéré de 4,71 \$ par action pour une contrepartie totale de 499 702 \$.

Les achats visés par l'OPR seront effectués par l'entremise de la TSX ou d'autres systèmes de négociation parallèles au Canada, si cela est possible, conformément aux lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables, au cours d'une période maximale de 12 mois qui débutera le 3 août 2016 et prendra fin le 2 août 2017.

La moyenne quotidienne des opérations sur les actions ordinaires de Supremex au cours des six (6) mois civils précédant la date des présentes s'est établie à 36 242. Par conséquent, Supremex a le droit de racheter, un jour de bourse donné, jusqu'à 9 051 actions ordinaires, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations. De plus, Supremex peut, une fois par semaine, effectuer un achat de bloc (au sens du Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions ordinaires dont des initiés de Supremex n'ont pas la propriété directe ou indirecte, conformément aux règles de la TSX.

Les rachats visés par l'OPR seront effectués au moyen d'opérations sur le marché libre ou de toute autre façon autorisée par la TSX ou une autorité en valeurs mobilières, notamment au moyen d'applications organisées au préalable, d'offres exemptes ou de contrats de gré à gré visés par une dispense accordée par une autorité en valeurs mobilières.

Le prix payé par Supremex pour une action ordinaire correspondra au cours de l'action au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtage, ou à tout autre prix que la TSX pourra autoriser. Si Supremex rachète des actions ordinaires au moyen de contrats de gré à gré, un escompte sera appliqué au cours des actions ordinaires au moment de l'acquisition pour établir le prix de rachat.

Supremex a également annoncé qu'elle a établi un régime d'achat de titres automatique (un « RAA ») avec un courtier afin que ses actions ordinaires puissent être rachetées aux termes de l'OPR aux moments où elle serait habituellement inactive sur le marché en raison de périodes d'interdiction d'opérations qu'elle se serait imposées. Avant d'entrer en période d'interdiction d'opérations, Supremex peut, sans y être tenue, donner la directive au courtier désigné d'effectuer des rachats aux termes de l'OPR conformément au RAA. Ces rachats seront effectués au gré du courtier, compte tenu des paramètres établis par Supremex avant la période d'interdiction d'opérations, conformément aux règles de la TSX, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux conditions du RAA. La TSX a approuvé au préalable les conditions

du RAA. À l'extérieur de ces périodes d'interdiction préétablies, la direction pourra, à son gré, effectuer des rachats d'actions ordinaires.

Supremex est d'avis que le rachat de ses propres actions ordinaires pourrait constituer une utilisation responsable et souhaitable de son encaisse dans le but d'augmenter la valeur pour les actionnaires.

**À propos de Supremex**

Supremex inc. est un chef de file nord-américain dans la fabrication et la distribution d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées et fournisseur de produits d'emballage et de produits spécialisés en plein essor. Seul fabricant national d'enveloppes au Canada, Supremex compte des installations réparties dans sept provinces et deux installations aux États-Unis, et emploie environ 650 employés. Avec une présence grandissante, Supremex peut efficacement fabriquer et distribuer des produits qui répondent aux exigences sociétés importantes, des revendeurs nationaux, des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions. Pour plus d'information, visitez le [www.supremex.com](http://www.supremex.com).

-30-

Renseignements :

Benoît Crowe, CPA, CA

Vice-président, Finance

(514) 595-0555